



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 7 avril 2026

### SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

**Absents excusés** : Françoise LOUVEAU, Laurent DEBLOCK, Michel GLACHET.

### Pouvoirs :

Françoise LOUVEAU à Sylvie LANCRY.  
Laurent DEBLOCK à Agnès LEVANT.  
Michel GLACHET à Evelyne NACHEL.

Le quorum est atteint.

**Jérémy COCHET** est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

### Ordre du jour :

#### Points d'informations :

- 1- Présentation du tableau « instance de la ville »
- 2- Présentation du calendrier prévisionnel des conseils municipaux et des commissions municipales permanentes pour l'année 2026
- 3- Retour sur le projet « chasse aux œufs »
- 4- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2026

#### Projets de délibérations :

- 1- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 2- Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués et rappel des règles relatives aux délégations de fonctions
- 3- Désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)
- 4- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 5- Détermination des délégations consenties au maire par le conseil municipal

- 6- Création des commissions municipales permanentes, fixation de leur nombre, de leur composition et des thématiques traitées – création d'une commission mixte
- 7- Création de la commission d'appel d'offres (CAO) de la commune et nomination de ses membres
- 8- Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune
- 9- Lignes directrices de gestion – approbation du cadre et information sur la finalisation du document
- 10- Approbation du règlement interne de la commande publique de la commune
- 11- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 12- Désignation d'une représentante au comité national d'action sociale (CNAS)
- 13- Désignation des délégués de la commune à l'association des communes minières du Pas-de-Calais
- 14- Désignation d'un conseiller défense au sein de la commune
- 15- Désignation d'un référent sécurité routière au sein de la commune
- 16- Désignation des membres élus au conseil d'administration de l'école de musique
- 17- Désignation du représentant de la commune au sein de la fédération départementale d'énergie
- 18- Renouvellement des membres élus à la commission communale des impôts directs pour le mandat
- 19- Délibération aux fins de signature par la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

### **Questions diverses :**

- 1- Présentation des délégations pour les adjoints au maire et pour les conseillers délégués.

### **Introduction :**

Le maire -

La maire d'Angres est venue assister à notre séance de conseil municipal pour regarder comment ça se passe chez nous et puis en tirer des enseignements ou de l'expérience. Bienvenue chez nous, madame Saint-Machin. Concernant le conseil municipal, chers collègues, tout le monde a trouvé sa place. La prochaine fois, vous n'aurez plus à chercher et cela ne changera plus. Chers collègues, bonsoir et merci de votre participation. Concernant les absents excusés, les pouvoirs de madame Françoise Louveau qui donne procuration à madame Sylvie Lancry, monsieur Laurent Deblock qui donne procuration à madame Agnès Levant et monsieur Michel Glachet qui donne pouvoir à madame Évelyne Nachel. Dans ces conditions, le quorum étant atteint, le conseil va pouvoir se dérouler normalement.

Avant toute chose je rappelle, comme à chaque fois pour des raisons pratiques, que ce conseil municipal sera enregistré. Concernant, le secrétariat de séance, justement, la liaison est toute faite. Je vous propose de nommer secrétaire de séance cette fois monsieur Jérémy Cochet. Monsieur Jérémy Cochet, on est d'accord ?

Jeremy COCHET -

Oui

Le maire -

Pas d'objection ? S'il n'y a pas d'objection, donc, monsieur Jérémy Cochet, vous serez secrétaire de séance. La séance est ouverte, je vous remercie.

Vous avez toutes et tous été destinataires de l'ordre du jour. On va pouvoir donc ouvrir officiellement cette séance. Comme à chaque fois, il y aura deux parties. La première partie concernera les points d'information. La deuxième partie concernera les délibérations.

### **Points d'informations :**

- 1- **Présentation du tableau « instance de la ville »**

Sur la première partie, nous avons la présentation du tableau des instances de la ville de Vimy qui est affiché. Ce tableau vous a été transmis et vous avez pu en prendre connaissance. Ce que je vous propose, sauf si vous souhaitez, chers collègues, qu'on le détaille, c'est que par rapport à la lecture que vous avez pu en faire, c'est de répondre à vos questions, à vos interrogations pour vous éclairer sur le fonctionnement des instances de la commune. Ou est-ce que vous voulez qu'on reprenne les grands titres ? Alors, dites-moi ou c'est clair pour tout le monde ?

Antony Boulert -

Je peux faire un balayage des grands titres.

Le maire -

Voilà, un balayage des grands titres, ça vous va ? Donc, on ne détaille pas tout. De toute façon, même si vous n'avez pas eu le temps de lire, vous pourrez le prendre comme livre de chevet et puis vous en imprégner. Très bien. Donc, on regarde les grands titres, Monsieur Boulert.

Antony Boulert -

Bonsoir à toutes et à tous. Donc effectivement, je vais vous présenter synthétiquement le VADEMECUM de la ville de Vimy. Donc, il est scindé en deux instances, les instances dites politiques et les instances dites administratives.

Sur les instances politiques, on va retrouver le conseil municipal, le conseil d'administration du CCAS, le conseil communautaire, le bureau communautaire, le bureau municipal, la commission municipale thématique, ce qui vous sera présenté, ce soir par une délibération et qui est nommée, la CMP, la commission municipale permanente et pas la CMT, comme c'est indiqué dans le tableau. Il y a ce petit changement. Puis le bureau exécutif, la commission d'appel d'offres et la CCID qui est la commission communale des impôts directs. Donc ça, ce sont les instances qui rythment la vie politique de la commune et sur lesquelles, il y a une représentation d'élus. Des questions par rapport à cette présentation ?

En parallèle, on a les instances dites administratives qui rythment la vie administrative de la commune, qui sont plus des instances d'agents de direction. On va retrouver ce qui a, ce qui est un peu spécifique à la ville de Vimy, ce qu'on appelle la GRH la gestion des ressources humaines, la GFB la gestion finances budgétaire, le dialogue social, la CST la commission prévention santé, le CODIR le comité de direction, la commission subvention aux associations, la commission permanente du CCAS. Ces commissions rythment le quotidien de la collectivité sur un versant administratif. Si vous avez des questions, je peux y répondre. Je crois que c'est clair.

Le maire -

C'est bon. Merci très bien. Après, pour ceux qui maîtrisent moins le fonctionnement des instances, c'est un document à conserver, un document de référence. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au point d'information suivant.

## **2- Présentation du calendrier prévisionnel des conseils municipaux et des commissions municipales permanentes pour l'année 2026**

C'est toujours dans le domaine pratique, la présentation du calendrier prévisionnel des conseils municipaux et des commissions. C'est bien une projection parce qu'on anticipe pour que vous puissiez gérer vos agendas. On n'est jamais à l'abri, ça arrive de temps en temps d'une modification de date par rapport à d'autres impératifs. Donc, sur ce calendrier, monsieur Boulert, tout le monde a bien été destinataire du document ?

Antony Boulert -

Oui.

Le maire -

Ok. Alors, sur le calendrier des conseils municipaux, on a donc celui de ce soir. Le prochain, il est inscrit au mardi 28 avril et ça sera le conseil municipal qui votera le budget. Le principe, c'est qu'avant chaque conseil municipal, se réunissent les huit commissions permanentes qui échangent et qui réfléchissent sur les sujets qui seront inscrits au conseil municipal. L'idée, c'est aussi de se projeter sur l'année pour que chacun puisse s'organiser et que chacun puisse avoir connaissance des dates de commissions et des dates des conseils municipaux. Donc le prochain conseil municipal, c'est le 28 avril. Ensuite, nous avons le mardi 9 juin. Durant la semaine du 18 mai, les commissions permanentes se réuniront. On a fixé

cette semaine-là parce qu'on n'a pas encore consulté les rapporteurs. L'idée, c'est qu'après, les rapporteurs puissent échanger au sein de leur commission des dates pour que ça puisse convenir à chacun. On sait que prendre des dates, ce n'est pas toujours facile. Donc l'idée, c'est que ça puisse se passer en concertation au sein même de la commission. Donc c'est pour ça qu'on a fixé les dates pour le conseil municipal du 9 juin. Par contre, on a laissé pour l'instant libre au niveau des dates sur les prochains conseils municipaux qui vont jaloner l'année. On aura donc un conseil municipal le 22 septembre, le 3 novembre et le 15 décembre qui terminera et qui clôturera l'année 2026.

Il n'y a pas de questions sur l'agenda ? Donc, vous pouvez déjà gérer vos agendas. Je pense qu'il n'y a pas d'erreur dans les jours qui ont été ciblés. L'objectif étant que le maximum d'élus puisse participer, bien sûr. S'il n'y a pas de questions, on passe au point d'information suivant. On revient sur un projet qui n'en est plus un, puisqu'il a été réalisé hier. C'est la chasse aux œufs, madame Lancry, vous avez la parole.

### **3- Retour sur le projet « chasse aux œufs »**

Sylvie Lancry -

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, hier, c'était une belle réussite vu le temps en plus, soleil et ciel bleu. On a distribué deux cents lapins en chocolat. Il y avait au moins deux cents enfants, mais il y avait aussi des ados qui étaient là. Donc c'était réservé aux enfants de l'âge d'un an à douze ans. Ça s'est très bien passé. Il y avait des jeux vraiment adaptés à tous les âges. On avait un lapin qui a vraiment joué bien le jeu et je l'en remercie parce que les enfants étaient vraiment contents de faire des photos avec lui et de danser avec lui. Je remercie également tous les bénévoles qui sont venus pour installer, désinstaller ou tenir des stands. Sans vous, cette fête n'aurait pas eu et ainsi cette réussite. Donc merci, merci à vous tous, parce que vraiment, c'était quelque chose de génial. Et j'entendais les parents, les grands-parents me dire, me remonter en disant : « C'est super, les enfants s'amuse bien. » Donc voilà et donc à l'année prochaine, tout le monde.

Le maire -

Voilà, je complète. Très belle organisation et très bonne ambiance. Les parents, les enfants, les grands-parents. Le lieu, c'est merveilleux. Et au-delà de ça, c'est vrai qu'il y avait le lapin. Je le connais, il est ici, mais enfin bon, je ne citerai pas son nom, parce que hier, il était anonyme. En tout cas, merci à toute l'équipe, aux bénévoles, aux agents de la commune qui ont participé aux animations. Et puis, bien sûr, à la population vimynoise qui a largement participé.

S'il n'y a pas de questions, on va passer au point d'information numéro quatre : le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars.

### **4- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2026**

Donc l'approbation du PV de ce conseil municipal dont vous avez été destinataire. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques chers collègues ? Bon. Il n'y a pas de demande de vote ? Donc, c'est approuvé. Merci.

### **Projets de délibérations :**

#### **1- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal :**

On va passer maintenant aux projets de délibération. On continue la remise en place et en état de marche, de fonctionnement des instances de la commune, on l'a vécu, bien sûr, au conseil municipal d'installation. Ce soir, c'est la suite. Et vous voyez que ça ne manque pas de points de délibération. Donc le premier, c'est l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal. C'est un point obligatoire qui vous a été transmis. Donc sur ce règlement intérieur, y a-t-il des remarques ? Oui ?

Evelyne Nachel -

Oui, dans le règlement intérieur, il est toujours indiqué que les questions doivent vous parvenir cinq jours ouvrés avant la date du conseil municipal. Est-ce que vous acceptez toujours des questions en fin de séance sans les avoir présentées par écrit auparavant ?

Le maire -

C'est ce que l'on pratiquait avant. Il n'y a pas de raison que ça change. Donc pas d'objection aux questions diverses à la fin du conseil municipal. Sauf des sujets auxquels on ne pourrait pas forcément répondre tout de suite, mais les questions, on les accepte.

Evelyne Nachel -

Non je sais bien, mais c'est la liberté de poser des questions en fin de séance, c'est tout.

Le maire -

Absolument.

Evelyne Nachel -

Merci.

Le maire -

Il n'y a aucune raison que ça ne se passe pas comme ça et que ça se passe pas bien entre nous. Vous avez des précisions à apporter sur le règlement intérieur, monsieur Boulert ?

Antony Boulert -

Pour répondre à la question de madame Nachel. Si effectivement, vous posez la question le jour J et si on n'a pas la réponse, faudra accepter d'avoir une réponse différée à la question que vous posez. Voilà, c'est juste la précision que je voulais apporter.

Evelyne Nachel -

Oui, comme je l'ai toujours accepté.

Le maire -

Voilà.

Evelyne Nachel -

Non, mais c'est simplement.

Le maire -

Mais c'est mieux on le dit.

Evelyne Nachel -

C'est une question qui viendrait par rapport aux documents du conseil municipal. Parce que comme on les reçoit cinq jours avant, entre la date de réception et la date de lecture et la date du conseil, quelquefois, on ne peut pas les faire le jour même. Bien sûr, s'il s'agissait d'une question de fond, mais qui n'a pas eu un lien direct avec le conseil, avec les questions du conseil municipal, bien sûr, celles-là, je vous les poserai par écrit auparavant.

Le maire -

D'accord. Merci. OK. Oui ?

Agnès Levant -

L'article 14, c'est bien précisé qu'on pouvait poser des questions orales ou écrites et le délai si on ne pouvait pas y répondre.

Le maire -

Il faut parler haut et fort, madame Levant.

Agnès Levant -

Non, je disais simplement que dans le règlement à l'article 14, il est bien évoqué des questions orales et écrites sur la page 4 du règlement. Et pour les questions écrites peuvent être adressées au maire à tout moment. Il peut répondre dans un délai de quinze jours prorogables jusqu'à trente jours en cas de complexité. Donc si ça peut convenir qu'on garde ce délai-là pour tout le monde, y compris pour les questions qui surviendraient au cours du conseil municipal. Mais je pense que le règlement, c'est bien précisé.

Evelyne Nachel -

Oui, merci Agnès, mais simplement, comme dans votre groupe et comme dans notre groupe, on a des personnes qui n'ont pas l'habitude du conseil municipal. C'est pour ça que j'ai préféré poser la question en conseil municipal.

Le maire -

Oui, je l'annoncerai à la fin de cette réunion. Pas d'autres remarques ? C'est bon. Concernant l'adoption du règlement intérieur, y a-t-il demande de vote ? Il n'y a pas de demande de vote, donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Donc délibération, numéro deux : fixation du nombre de conseillers municipaux délégués et rappel des règles relatives aux délégations de fonctions.

## **2- Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués et rappel des règles relatives aux délégations de fonctions**

Le maire -

Vous avez eu ce projet de délibération. Je rappelle à cet effet que je propose au conseil municipal de délibérer de prendre acte de la délégation de fonctions et de la nomination des conseillers municipaux délégués et de la définition de leurs attributions qui relèvent de la compétence exclusive du maire, sur lesquelles je reviendrai à la fin du conseil municipal dans le détail. Ainsi, je vous propose de fixer le nombre maximal de conseillers municipaux délégués pour la durée du mandat à sept, de prendre acte que les conseillers municipaux délégués seront désignés par arrêté du maire, que l'attribution éventuelle d'indemnités de fonction se fera dans le respect de la délibération et que vous chargez le maire de l'exécution de la présente délibération. Il s'agit donc de voter sur le nombre. Concernant le détail des attributions ainsi que pour les indemnités, on y reviendra après. Y a-t-il des remarques sur le nombre de conseillers délégués ou conseillères déléguées, bien sûr ? Pas de remarques ? Demande de vote ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Je vous remercie.

## **3- Désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)**

Le maire -

Concernant le point numéro trois : la désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Comme après chaque élection, toutes les instances doivent se remettre en place et être désignées comme celles du CCAS qui doivent se remettre en ordre de marche. Je vous propose la délibération suivante : que la commune de Vimy, qui possède un CCAS doit avoir huit membres élus du conseil municipal, dont six du groupe majoritaire et deux du groupe minoritaire. Cette répartition fait suite à un échange et que cette organisation a bien fonctionné au cours du précédent mandat et que cela fonctionnera correctement.

Et huit membres de la société civile. En règle générale, les représentants de la société civile sont des représentants d'associations, d'œuvres sociales, etc. ou sont représentatifs du tissu local. On reste bien également dans le principe de la parité entre élus et membres de la société civile. A cet effet, je vous demande, chers collègues, de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Vimy à huit élus et huit représentants de la société civile. En l'occurrence, concernant les représentants des élus, je vous propose bien sûr de nommer Madame Annie Poeydomenge, Madame Anne Darras, Madame Élodie Vaneecke, Monsieur Julien Wojcieszak, Madame Catherine Vanlerberghe, Madame Danielle Bray, Madame Évelyne Nachel et Madame Pascale Fontaine. Concernant la société civile, je vous propose de nommer Madame Regina Gwizdek, Madame Chantal Kopaczewski, Monsieur Jean-Bernard Defer, Monsieur Gilles Lucas, Monsieur Bernard Vandycke, Madame Christine Mouret, Madame Virginie Deshaies et Monsieur Raymond Miklic. Nous sommes bien donc sur la parité huit-huit, et le maire. Avez-vous des questions sur cette proposition de liste du CCAS ? S'il n'y a pas de questions, y a-t-il une demande de vote ? Pas de demande de vote ? C'est voté et approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **4- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Le maire -

Le point suivant concerne la fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués. Sur ce sujet-là, j'ai introduit le sujet, mais c'est peut-être plus à Monsieur Boulert. Comment ?

Antony Boulert -

C'est Sylvie.

Le maire -

Ah non, attendez.

Concernant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers délégués, rien n'a changé sur le fond pour la règle qui était appliquée au précédent mandat. Et que ces règles sont complètement réglementées et encadrées par l'État. Donc c'est déjà bien que tout le monde sache qu'on ne fait pas ce qu'on veut. Il y a un plafond en fonction de la taille de la commune et le plafond doit être respecté. Et après, on ajuste des pourcentages en fonction du nombre d'adjoints et de conseillers délégués. Donc, je vous propose d'appliquer un taux de l'indice brut. Je dis bien brut parce qu'il y a des charges. Donc l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire à cinquante-huit virgule trois pour cent, pour, euh, l'ensemble des adjoints à dix-sept pour cent et pour les conseillers municipaux, euh, conseillers délégués à sept pour cent. Donc, vous pouvez compléter, monsieur Boulert.

Antony Boulert -

Alors pour rappel, l'enveloppe est un calcul d'enveloppe globale mensuelle qui est déterminée à hauteur de dix mille soixante-cinq euros, qui correspond, comme monsieur le maire l'a dit, à une réglementation, qui est fixée par l'État en fonction de la taille de la commune et de la fonction représentée. En ce qui concerne Vimy, l'enveloppe globale est de dix mille soixante-cinq euros, qui doit être répartie sur un seuil maximum à cinquante-huit virgule trois pour cent pour le maire et à vingt-trois trente-deux pour les adjoints. Voilà. Donc dans l'enveloppe des vingt-trois virgule trente-deux, il y a une possibilité d'en dégager un certain pourcentage pour les conseillers délégués. Ainsi, vous retrouvez dix-sept pour cent chez les adjoints et sept pour cent chez les conseillers délégués. L'enveloppe totale est aujourd'hui à dix mille euros, donc rentre dans le seuil autorisé.

Le maire -

Le taux maximum légal est de dix mille soixante-cinq euros.

Antony Boulert -

C'est ça.

Le maire -

C'est un point de passage à chaque nouveau mandat. Y a-t-il des questions ? Des questions ? Des observations ? Demande de vote ? Demande de vote ? Oui. Alors, qui est pour ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions. Voilà.

Evelyne Nachel -

Quatre.

Le maire -

Quatre. Oui, parce qu'il y a une procuration. Donc quatre abstentions. Merci, chers collègues.

#### **5- Détermination des délégations consenties au maire par le conseil municipal**

On va passer au point suivant : détermination des délégations consenties au maire par le conseil municipal. Le projet de délibération a été transmis. Y'a-t-il des changements fondamentaux, monsieur Boulert ?

On a repris la même délibération qui existait avant. Et je précise quand même, en complément, et ça faisait partie d'un engagement que j'avais pris avant et qu'on respectera dans ce mandat ici : toute délégation consentie fera partie d'un point d'information. Y a-t-il des questions sur la liste des délégations ? Une demande de vote ? Pas de demande de vote ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **6- Création des commissions municipales permanentes, fixation de leur nombre, de leur composition et des thématiques traitées – création d'une commission mixte**

Le point suivant est la création des commissions municipales permanentes, la fixation de leur nombre, leur composition et les thématiques. Concernant les commissions permanentes, elles sont fléchées vers l'ensemble des adjoints en fonction de leurs délégations par logique telle que : un adjoint, une délégation, des conseillers délégués avec une commission thématique. Je vous présente les différentes commissions :

- Commission permanente pilotage municipal, finances, ressources : délégation de madame Sylvie Lancry et rapporteure de cette commission. La commission est composée de monsieur Philippe Debas, madame Agnès Levant, monsieur Laurent Deblock, monsieur Julien Wojcieszak, madame Évelyne Nachel et monsieur Pierre Cattoen.
- Commission permanente transition et planification avec pour champ d'application de l'énergie, des déchets, de la biodiversité, de l'alimentation, de la mobilité, du numérique et de l'innovation sociétale : délégation de monsieur Julien Wojcieszak. La commission est composée de monsieur Jean-Pierre Sanson, de madame Virginie Brunel, de monsieur René Hautecoeur, de monsieur Joël Bécourt, de madame Évelyne Nachel et de monsieur Michel Glachet. Commission suivante, permanente.

Julien Wojcieszak -

Sur la commission numéro deux concernant la commission permanente transition et planification, madame Françoise Louveau a demandé à être ajoutée sur cette commission. J'accepte et je suis très heureux qu'elle participe à cette commission qui se veut transversale et dont elle veut pouvoir agir sur sa délégation aussi.

Le maire -

On prend acte. Le nombre de membres est égal à huit. Je crois qu'on avait fixé le nombre maximum à neuf. Donc là, on arrive à huit. La commission suivante, solidarité, logement, accès au droit, à la politique des seniors et à l'action sociale. Madame Annie Poydemange en tant que rapporteure. Les membres de cette commission sont madame Annie Poeydomenge, madame Élodie Vaneecke, madame Danielle Bray, madame Catherine Vanlerberghe, madame Marie-Pascale Clémenceau, madame Évelyne Nachel et madame Pascale Fontaine. C'est une commission exclusivement féminine.

Ensuite, pour la commission permanente culture, vie associative, fêtes et cérémonies. Le rapporteur est monsieur Philippe Herroguelle. Les membres sont monsieur Philippe Herroguelle, monsieur Jean-Pierre Sanson, monsieur Roger Lemoine, madame Hélène Kapuscik, madame Françoise Louveau, madame Évelyne Nachel et madame Pascale Fontaine.

Pour la commission permanente développement économique, innovation, attractivité, commerce, tourisme et emploi, le rapporteur est madame Agnès Levant. Les membres sont madame Agnès Levant, monsieur Jean-Marie Verwaerde, madame Sylvie Lancry, monsieur Jérémy Cochet, monsieur René Hautecoeur, madame Évelyne Nachel et monsieur Michel Glachet.

Pour la commission cadre de vie, travaux, patrimoine, tranquillité publique, champ d'application, travaux, patrimoine bâti, cadre de vie, prévention et sécurité, urbanisme, aménagement foncier, le rapporteur est monsieur René Hautecoeur. Les membres sont monsieur René Hautecoeur, monsieur Jean-Pierre Sanson, monsieur Joël Bécourt, monsieur Philippe Herroguelle, monsieur Julien Wojcieszak, madame Agnès Levant, madame Évelyne Nachel et monsieur Michel Glachet.

Pour la commission éducation, enfance, jeunesse, petite enfance, politique éducative, périscolaire, prévention et santé. Le rapporteur est madame Françoise Louveau. Les membres sont madame Françoise Louveau, Marie-Pascale Clémenceau,

madame Anne Darras, madame Hélène Kapuscik, madame Virginie Brunel, madame Annie Poeydomenge, madame Élodie Vaneecke, madame Évelyne Nachel et madame Pascale Fontaine. Une commission totalement féminine.

Pour la commission sport et bien-être, sport relation avec les clubs, sport pour tous, services municipaux, écoles, habitants, le rapporteur est monsieur Franck Loder. Les membres sont monsieur Franck Loder, madame Danielle Bray, monsieur René Hautecoeur, monsieur Roger Lemoine, monsieur Jean-Pierre Samson, madame Evelyne Nachel et monsieur Pierre Cattoen.

Pour la commission permanente mixte, il est créé une commission mixte destinée à traiter de manière transversale les sujets qui justifient un examen commun des dossiers, notamment multithématiques, dossiers urgents avec un ordre du jour restreint pour réunir l'ensemble des commissions séparément ou sur saisine du maire.

Cette commission a pour objectif d'éviter de réunir de nombreuses commissions pour un très petit nombre de sujets. Elle est composée de tous les rapporteurs des commissions permanentes que j'ai cités, plus deux élus de la minorité municipale. En résumé, il y aura madame Lancry Sylvie, monsieur Wojcieszak Julien, madame Poeydomenge, monsieur Herogueulle Philippe, madame Levant Agnès, monsieur Hautecoeur René, madame Louveau Françoise, monsieur Loder Franck, madame Nachel Evelyne et monsieur Cattoen Pierre.

Voici le projet de délibération global. Le débat est ouvert. Avez-vous des questions ?

Ces commissions sont liées aux adjoints et aux délégations. Leur constitution a été librement débattue, échangée, acceptée. Rien n'a été imposé. Ceci dit, ben, tous les membres du conseil municipal doivent s'impliquer dans les commissions. Avez-vous des remarques ?

Evelyne Nachel –

Pas sur le fond, c'est juste pour dire qu'il faudrait peut-être homogénéiser les choses parce que commission municipale et permanente prend des E partout. Alors quelquefois, il n'y a pas de E à la fin.

Le maire -

On prend note. Il fallait que ce soit dit. L'orthographe reste l'orthographe.

Evelyne Nachel -

Je pense que les délibérations vont aussi en préfecture.

Le maire -

Oui, oui.

Evelyne Nachel -

Donc c'est important de modifier.

Agnès Levant -

Oui, simplement, je voulais avoir la précision, parce qu'on a indiqué que les commissions étaient une instance d'étude pour donner un avis qui n'avait pas de pouvoir décisionnel. C'est bien le conseil municipal. Euh, les, des personnes extérieures peuvent être entendues ponctuellement à titre d'information, donc c'est éventuellement des experts. Est-ce que d'autres personnes extérieures aux membres qui sont listés peuvent aussi, euh, intervenir ou être présents à la commission ?

Le maire -

Ça a toujours été le cas. Moi, je n'y vois pas d'inconvénient, à partir du moment où ça fait avancer les sujets qui sont traités. Parce que faire appel à de l'expertise, à de la consultation, ou à des personnes qui vont pouvoir éclairer les prises de décision, alors même si c'est consultatif, mais déjà les avis de la commission, je pense que c'est une bonne chose. Après, tout dépend dans quel cadre c'est fait, mais si c'est constructif et c'est pour faire un apport constructif d'expertise, de savoir, je n'y vois aucun inconvénient. Il faut rester ouvert. D'autres remarques et d'autres questions ? Oui.

Anne Darras -  
J'ai une question peut-être un peu naïve.

Le maire -  
Y a pas de question naïve.

Anne Darras -  
Je découvre.

Le maire -  
Ben bien sûr.

Anne Darras -  
Je fais partie du CCAS. Est-il prévu que je sois dans la commission solidarité ? Est-ce que je peux être ajoutée ?

Le maire -  
La commission solidarité est située à quelle page ?

Antony Boulert -  
La trois.

Le maire -  
C'est tout à fait possible, on va vous y ajouter si vous n'y voyez pas d'inconvénient, chers collègues. Oui, ça me paraît logique. Vous voyez comme quoi, y a toujours des trous dans la raquette, nul n'est parfait. Avez-vous des objections ? Y a-t-il d'autres questions ? Au contraire, c'était le bon moment de le faire savoir parce qu'après, c'est compliqué. Il faut refaire une délibération et c'était tout à fait le bon moment. Donc il ne faut pas hésiter à poser des questions. Il n'y a pas de mauvaises questions. Est-ce que pour cette délibération sur la création des commissions permanentes, leur nombre, les rapporteurs, etc., euh, y a-t'il une demande de vote ? Non alors c'est adopté. Je vous remercie, chers collègues. Alors, nous sommes arrivés au point commissions municipales permanentes relatives à la commission d'appel d'offres. Je laisse la parole à madame Sylvie Lancry.

#### **7- Création de la commission d'appel d'offres (CAO) de la commune et nomination de ses membres**

Sylvie Lancry -  
Alors, conformément aux dispositions du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de créer une commission d'appel d'offres qui s'appelle la CAO. Donc cette CAO est chargée de garantir la transparence, l'égalité de traitement des candidats et la régularité des procédures de marchés publics, notamment pour les marchés soumis à procédures formalisées. Elle examine les candidatures et les offres, vérifie leur conformité, évalue leur qualité et peut attribuer les marchés relevant de sa compétence. Il est proposé au conseil municipal de créer la CAO, d'approuver ses missions, de nommer ses membres. Donc la commission sera composée de cinq titulaires et cinq suppléants, quatre élus de la majorité et un de la minorité. Les titulaires seront donc moi-même, Sylvie Lancry, René Hautecœur, Philippe Debas, Julien Wojcieszak et Évelyne Nachel. Les suppléants : Philippe Heroguelle, Jean-Pierre Samson, Joël Bécourt, Catherine Vanlerberghe et Michel Glachet. Avez-vous des questions ?

Le maire -  
Pas de questions, chers collègues ? Y a-t-il une demande de vote ? Pas de demande de vote ? Non alors c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. La délibération suivante concerne l'approbation du règlement budgétaire et financier, le RBF de la commune. Je laisse la parole à monsieur Philippe Debas.

## **8- Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune**

Philippe Debas -

Bonsoir messieurs, dames. Ce qu'il faut savoir, c'est que la commune de Vimy, qui possède une population supérieure à trois mille cinq cents habitants est tenue, conformément au code général des collectivités territoriales, d'adopter un règlement budgétaire et financier et aussi conformément au référentiel appelé M57 qui a été généralisé au 1er janvier 2024. Ce document règlement budgétaire et financier qui vous a été transmis en annexe, et un règlement qui vise à clarifier tout le fonctionnement budgétaire et financier de la commune, sachant que la majorité des actions sont vues également en commission. A cet effet sauf si vous souhaitez des compléments d'information et que je sache y répondre, le conseil municipal de ce soir est invité à approuver ce règlement afin de rendre applicable l'exercice budgétaire qui va s'engager. Sachez que ce règlement est révisable à tout moment, mais il doit être voté avant la première délibération budgétaire annuelle.

Le maire -

Merci monsieur Debas. Y a-t-il des questions, des remarques sur ce projet de délibération ? une demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie, chers collègues.  
Pour le point suivant, je laisse la parole à monsieur Debas.

## **9- Lignes directrices de gestion – approbation du cadre et information sur la finalisation du document**

Philippe Debas -

Sur ce point, nous abordons le sujet des lignes directrices de gestion. Il faut savoir que les lignes directrices de gestion constituent un document stratégique qui définit les orientations générales pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. L'élaboration de ces lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique ressources humaines, de favoriser certaines orientations qui seront prises, de les afficher et de pouvoir anticiper les impacts prévisibles compte tenu de certaines mesures qui seraient prises. Vous retrouverez dans ces lignes directrices de gestion, les fondamentaux des ressources humaines, notamment la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, la politique de recrutement, les orientations en matière de formation et le plan de formation.

Le maire -

Et de l'évolution professionnelle. On est bien sur la partie compétences, sécurité prévention, l'organisation du travail, le dialogue social et des items complémentaires qui seront également consolidés durant l'exercice à venir. Il faut savoir que ce document qui vous est également joint en copie, a été conduit grâce aux ateliers qui ont été élaborés avec les services. Ces lignes directrices de gestion doivent être transmises pour avis au comité social territorial, au CST, avant leur adoption définitive. Afin de respecter le calendrier du mandat et d'assurer une information complète du conseil, il est donc proposé d'adopter dans cette délibération le cadre général des lignes directrices de gestion et le principe de leur mise en œuvre, tout en prévoyant qu'un avenant sera soumis prochainement pour approbation.

On a six lignes importantes : la gestion des emplois et des compétences, les recrutements, la mobilité, la formation, le dialogue social et le développement des compétences. Ce dernier comprend les avancements, la promotion, le parcours professionnel, la santé, la sécurité, la prévention. Tout ce que je peux vous dire, c'est que tous ces domaines sont respectés dans des instances diverses et variées qui ont été mises en place et qui fonctionnent très bien. Et je pense que l'ensemble des agents de la commune sont quand même dans un état de bien-être et de satisfaction pour le bon déroulement de ces instances et de la qualité du dialogue entre les élus et les représentants des agents, et entre les agents. Il n'y a pas de raison que cela ne continue pas. On ira même peut-être en s'améliorant. Sur ce projet de délibération, y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Une demande de vote ? Pas de demande de vote. Je vous remercie. Merci Monsieur Debas. Je passe la parole à Madame Lancry concernant le point suivant.

## **10- Lignes directrices de gestion – approbation du cadre et information sur la finalisation du document**

Sylvie Lancry -

Cela concerne l'approbation du règlement interne de la commande publique. Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la commande publique ainsi que les principes de liberté d'accès, d'égalité, de traitement et de transparence, considérant la nécessité d'encadrer les pratiques internes de la commune en matière de marchés publics, considérant que le règlement interne présenté fixe les règles relatives aux procédures, aux seuils, à la publicité, aux commissions, aux achats responsables ainsi qu'à l'organisation et au contrôle internes, le conseil municipal approuve le règlement interne de la commande publique annexée encadrant la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics, précise qu'il s'applique à l'ensemble des services municipaux, élus et agents concernés, et rappelle que son application est obligatoire, toute dérogation devant être justifiée et validée.

Le maire -

Voici une délibération classique. Ça fait partie de l'encadrement des décisions d'une commune, notamment sur des marchés de commande publique. Il est hors de question de faire n'importe quoi. Et c'est très très très encadré. Et c'est très très très normal. Voilà. Euh, y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Je vous remercie. Le point suivant, madame Lancry.

#### **11- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Sylvie Lancry -

Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Vu le code électoral et la loi du 1<sup>er</sup> août 2016, la commune doit constituer une commission de contrôle chargée de vérifier la régularité des inscriptions et radiations électorales ainsi que d'examiner les recours des électeurs. Cette commission garantit la transparence des listes électorales. Elle se réunit au moins une fois par an et si nécessaire. Ses principales missions sont : contrôler les décisions du maire, statuer sur les recours des électeurs, assurer la régularité de la liste électorale, établir un procès-verbal transmis au préfet. Le conseil municipal est invité à désigner les membres suivants, donc les membres titulaires. Pour la liste majoritaire Vimy avec vous. Donc moi-même, Sylvie Lancry, Annie Poeydomenge, Catherine Vanderberghe. Pour la liste minoritaire Vimy, un futur à partager, Évelyne Nachel, Pascal Fontaine. Les membres suppléants pour la liste majoritaire Vimy avec vous, Laurent Deblock, Hélène Kapuscik, Roger Lemoine. Pour la liste minoritaire Vimy, un futur à partager, Michel Glachet, Pierre Cattoen. Les membres sont nommés pour la durée du mandat municipal restant à courir.

Le maire -

Cette même commission s'est réunie il y a quelques semaines, juste avant les élections municipales. Donc sur la création de cette commission, la participation des membres, y a-t-il des, des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Il y a la parité et la représentation des diverses listes. Donc demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie, chers collègues. On passe au point suivant : désignation d'une représentante au comité national d'action sociale, le CNAS. Monsieur Philippe Debas, vous avez la parole.

#### **12- Désignation d'une représentante au comité national d'action sociale (CNAS)**

Philippe Debas -

Alors, le comité national d'action sociale est une association 1901 à but non lucratif qui accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale au bénéfice des agents publics. À cet effet, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant les élus désignés par le conseil municipal parmi ses membres, ainsi qu'un délégué représentant les agents. Alors, ces délégués représentent la collectivité, siègent à l'assemblée départementale et participent également à l'élection des membres du bureau départemental. Donc, ce qui est demandé ce soir au conseil municipal, c'est de désigner madame Agnès Levant, membre du conseil municipal, comme déléguée représentant les élus auprès du CNAS. Madame Levant représentera la collectivité dans les instances départementales et nationales du CNAS, conformément au statut de l'association.

Le maire -

Si elle accepte, bien sûr.

Agnès Levant -  
Je l'accepte.

Le maire –

Y a-t-il des questions ? Il nous faut nommer un membre. Donc, je vous propose madame Agnès Levant. S'il n'y a pas de questions. Y a-t'il une demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **13- Désignation d'une représentante au comité national d'action sociale (CNAS)**

Le maire -

Concernant la désignation des délégués de la commune à l'Association des communes minières du Pas-de-Calais. C'est une association auquel la commune adhère depuis de nombreuses années, sur lequel il y a parfois des sujets importants parce que la commune de Vimy agit aussi au niveau national avec des enjeux importants. Je vous propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Pour le poste de délégué titulaire, je proposerai monsieur Jean-Pierre Samson. Par contre, je m'adresse à madame Nachel pour nommer un délégué suppléant.

Evelyne Nachel -

Je propose d'être déléguée suppléante.

Le maire -

Donc je propose monsieur Jean-Pierre Samson en tant que délégué titulaire et madame Evelyne Nachel en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune à l'association des communes minières du Pas-de-Calais.

Y a-t-il une demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie. Et on continue.

### **14- Désignation d'un conseiller défense au sein de la commune**

Le maire -

Concernant la désignation d'un conseiller défense au sein de la commune. Il y a nécessité pour toutes les communes de désigner un conseiller défense au sein de la commune pour en cas d'enjeu important, d'informer les administrés, mais surtout d'assurer les liens entre la commune, l'armée et la nation, d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et d'agir auprès de la jeunesse. Ce conseiller doit garantir la bonne information, favoriser la culture de la défense et de la mémoire, renforcer les liens avec les autorités et d'inscrire la commune dans un réseau national de correspondants défense. Cette mission contribue à maintenir un lien fort avec la population. Concernant, ce conseiller défense qui représentera la commune, je vous propose de désigner monsieur Joël Bécourt, membre du conseil municipal, en qualité de conseiller défense pour la durée du mandat. Monsieur Joël Bécourt, vous acceptez la mission ?

Joël Bécourt –

Oui

Le maire –

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie, chers collègues.

Nous passons à la désignation d'un référent sécurité routière au sein de la commune.

### **15- Désignation d'un référent sécurité routière au sein de la commune**

Le maire -

Le référent sécurité routière doit assurer les relations avec la sécurité routière départementale, d'être coordinateur, d'être le lien aussi avec la direction départementale des territoires et avec l'éducation nationale et le service jeunesse. Il contribue à identifier les problématiques d'accidentogènes, sur les comportements, favorise et soutient les actions inscrites dans les plans départementaux d'action de sécurité et relaie les campagnes d'information. Son but est bien de mobiliser les élus et les services internes. Il a un rôle également dans les autres instances de la commune sur les questions de sécurité. Je

vous propose de nommer monsieur Joël Bécourt, membre du conseil municipal, en tant qu'élu référent à la sécurité routière parce que c'est sa spécialité. S'il accepte la mission, bien sûr.

Joël Bécourt –  
Je l'accepte.

Le maire –  
Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de demande de vote ? Eh bien, c'est adopté. Je vous remercie.

#### **16- Désignation des membres élus au conseil d'administration de l'école de musique**

Le maire -  
Concernant la désignation des membres élus au conseil d'administration de l'école de musique. Je vous rappelle que l'école de musique, dans ses statuts depuis sa création, il est inscrit qu'il doit y avoir un tiers de représentants de la commune, un tiers de représentants des parents d'élèves de l'école de musique et un tiers de membres de l'harmonie. Je vous propose de renouveler ces membres. En l'occurrence, je vous propose de nommer comme représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'école de musique : monsieur Philippe Debas, madame Marie-Pascale Clémenceau, monsieur Roger Lemoine, madame Danielle Bray, madame Évelyne Nachel et madame Pascale Fontaine. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Oui ?

Agnès Levant -  
Je voulais juste savoir si un conseiller municipal qui ne serait pas au conseil d'administration peut quand même participer aux réunions du conseil de l'école de musique en tant qu'auditeur libre sans droit de vote.

Le maire -  
Oui, il peut y participer sans voter si cela est écrit dans le règlement de l'école de musique et selon la présidence. Madame Clémenceau était avant à l'école de musique, mais elle est représentante de la commune au sein du conseil d'administration. Si un conseiller municipal souhaite participer aux réunions, il demande. Y a-t-il demande de vote pour les six membres ? Y a-t'il une demande de vote ? C'est adopté. Je vous remercie.

#### **17- Désignation du représentant de la commune au sein de la fédération départementale d'énergie**

Le maire -  
Concernant la désignation d'un représentant de la commune au sein de la fédération départementale de l'énergie nommée FDE. C'est une instance importante où la commune adhère. Il vous est demandé de nommer deux représentants. Je vous propose de nommer monsieur René Hautecoeur et de désigner monsieur Jean-Pierre Samson, constitué d'un adjoint et d'un conseiller délégué, si vous en êtes d'accord. Des remarques ? Pas de remarques ? Demande de vote ? Pas de demande, pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie.

#### **18- Renouvellement des membres élus à la commission communale des impôts directs pour le mandat**

Le maire -  
Concernant le renouvellement des membres élus de la commission communale des impôts directs appelée CCID. La commission communale des impôts directs se réunit sur les informations techniques fournies par les impôts, par rapport à toutes leurs informations, leurs recoupements et leurs repérages. Les impôts collectent énormément d'informations qui nous sont transmises. Parfois, ils participent à cette commission et quand les impôts y participent, c'était fort utile d'ailleurs, il y a deux ans. Cette année, ils tournent dans les communes, donc ils ne peuvent pas être partout. Mais si on les a la prochaine fois, c'est quand même intéressant. Notamment, les membres de la commission, parce que ce n'est pas toujours facile de guider notamment pour des réajustements fiscaux. C'est quand même un rôle délicat. Il faut donc poser les bonnes questions et faire abstraction de toute subjectivité ou de toute observation relationnelle ou personnelle. C'est quand même un rôle important. On est là, on représente la collectivité, on fait une analyse objective et rationnelle. Je vous propose, dans cette commission composée de 32 membres proposés et 8 qui seront choisis par le Trésor public.

Le choix final sera fait par le Trésor public. Je vous cite les 32 membres proposés : monsieur Bécourt Joël, madame Bray Danielle, madame Levant Agnès, madame Clémenceau Marie-Pascale, monsieur Debas Philippe, monsieur Defer Jean-Bernard, madame Deligne Yvette, monsieur Dericbourg Francis, madame Lewandowski Dominique, Monsieur Ducrocq Hubert, madame Dupayage Christine, monsieur Glachet Michel, monsieur Gravina Paolo, monsieur Hannedouche Christophe, monsieur Héroguelle Philippe, madame Kopaczjewski Chantal, monsieur Labenda Alain, madame Lemaire Réjane, monsieur Lancry Joël, madame Lebourg Sandrine, monsieur Lecroart Daniel, monsieur Miklic Raymond, monsieur Mouret Philippe, monsieur Neuville Jacques, madame Olejniczak Isabelle, madame Fontaine Pascale, monsieur Vandycke Bernard, monsieur Verwaerde Jean-Marie, monsieur Wasielewski Eric, monsieur Sanson Jean-Pierre, madame Nachel Évelyne et monsieur Cottoen Pierre. C'est le trésor public qui désignera les membres dans sa finalité. Y a-t-il des remarques sur la présentation de cette liste que l'on propose à l'administration des impôts, hein, euh, donc cette, cette fameuse CCID ? Pas de remarques ? Ça vous convient ? Demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie.

Le maire -

Nous arrivons à la dix-neuvième délibération concernant la signature pour la communauté d'agglomération de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés et diffus. Je rajouterai pour ce fléau. On règle un sujet une semaine, on recommence un autre sujet l'autre. Monsieur Julien Wojcieszak, vous avez la parole.

#### **19- Délibération aux fins de signature par la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

Julien Wojcieszak -

Parmi toutes ces délibérations d'installation ou de désignation de représentants, une délibération un peu plus classique. Elle concerne une convention qui ne pouvait pas attendre le prochain conseil municipal. C'est donc pour cette raison qu'elle est mise à l'ordre du jour. Comme vous le savez, la gestion des, des déchets est un des gros postes du budget de l'agglomération et qui n'arrête pas d'augmenter à cause du coût inhérent à l'enfouissement et à l'incinération des déchets. Cette tendance ne risque pas de s'inverser. Il y a donc besoin absolument de limiter les coûts de fonctionnement pour les déchets. Et comme le disait monsieur le maire, un des fléaux importants est le dépôt sauvage qu'on voit un peu partout fleurir. Cette convention est établie pour que les communes puissent s'appuyer sur l'action intercommunale en passant par la réduction des déchets abandonnés diffus. On s'appuie sur plusieurs aspects : la pédagogie, les campagnes de ramassage des déchets, comme on a pu le voir aussi ce week-end notamment dans le cadre de Nature en fête. Y a également des installations ou des achats qui peuvent être complémentaires pour faciliter le tri à la source, dans les bâtiments communaux ou sur les espaces publics. Tout ce que nous faisons déjà depuis quelques années et notamment avec Nature en fête qui est en place depuis 2021 et qui nous permettra d'obtenir une dotation de l'agglomération qui est proportionnelle au nombre d'habitants, et qui permettra d'aller plus loin sur ces actions de nettoyage et de propreté, et aussi pour résoudre les dépôts sauvages qui pourraient être détectés et déclarés à la CALL. Pour votre information, cette dotation sera de 4 000 euros si nous l'obtenons. Il n'y a pas de raison que nous ne l'obtenions pas puisque nous faisons déjà beaucoup de choses qui sont dans le cahier des charges de cette convention. Si vous avez des questions ? Donc s'il n'y a pas de questions, donc je vous demande d'approuver le principe de cette convention avec le groupement dont le mandataire sera la CALL et autoriser à la CALL à porter et à signer la convention avec Citéo, qui est le prestataire pour ces actions de réduction des déchets.

Le maire -

S'il n'y a pas de questions, y a-t'il une demande de vote ? C'est approuvé et voté à l'unanimité. On a épuisé l'ordre du jour concernant les projets de délibération. Vous avez vu dans la convocation, j'ai mis la présentation des délégations des adjoints et des conseillers délégués. Je vais vous en faire la lecture, même si vous avez déjà deviné, il y a un certain fléchage qui détermine l'organisation municipale qui s'articule autour de huit adjoints et sept conseillers délégués.

#### **Questions diverses :**

- 1- Présentation des délégations pour les adjoints au maire et pour les conseillers délégués.

Le maire -

Je rappelle l'ordre : première adjointe avec la délégation générale du maire, madame Sylvie Lancry, chargée de la coordination de l'action municipale, du suivi des projets stratégiques, de la relation au service de la continuité de l'exécutif municipal et de l'organisation de la collectivité. Elle pourra s'appuyer sur un conseiller délégué aux finances et ressources humaines, monsieur Philippe Debas, chargé de la stratégie financière, de la préparation budgétaire, du contrôle de gestion ainsi que de la politique des ressources humaines et du dialogue social.

Deuxième adjoint à la transition et à la planification, M. Julien Wojcieszak, chargé de l'énergie, des déchets, de la biodiversité, de l'alimentation, de la mobilité, du numérique et de l'innovation sociétale. Il est chargé d'accompagner les transformations territoriales en conseillant et en soutenant les élus, les agents et les habitants à intégrer les transitions écologiques, énergétiques, numériques et démocratiques dans les projets municipaux afin d'adapter durablement le territoire aux besoins actuels et futurs.

Troisième adjointe à l'enfance, à l'éducation enfance et jeunesse, madame Françoise Louveau, chargée de la politique éducative, des relations avec les établissements scolaires, des actions en faveur de la jeunesse et du pilotage global des dispositifs municipaux à destination des enfants, qui sera épaulée par une conseillère déléguée à la petite enfance, à l'accompagnement des familles et à la santé, madame Marie-Pascale Clémenceau, chargée du suivi des structures d'accueil, des services dédiés aux tout-petits et des actions de soutien à la parentalité.

Quatrième adjoint au cadre de vie, à l'urbanisme et aux travaux, monsieur René Hautecoeur chargé du cadre de vie, des autorisations d'urbanisme, de la planification urbaine, des espaces publics ainsi que de la programmation et du suivi des travaux. Il sera épaulé par un conseiller délégué à la gestion technique du patrimoine bâti, monsieur Jean-Pierre Samson, chargé de la maintenance, de l'entretien courant et de la programmation des interventions sur les bâtiments communaux.

Et d'un second conseiller délégué à la prévention et à la tranquillité publique, monsieur Joël Bécourt, chargé des actions de prévention, du plan communal de sauvegarde et du suivi du dispositif de vidéoprotection qui entrera en phase 2 cette année, des relations avec les partenaires de sécurité et des démarches de tranquillité publique.

Cinquième adjointe à la solidarité, action sociale, madame Annie Poeydomenge, vice-présidente du CCAS, chargée de l'action sociale, de la politique senior, de l'accès au droit, de la lutte contre les précarités et du suivi des dispositifs portés et soutenus par le CCAS, épaulée par une conseillère déléguée pour l'accès au logement et l'accompagnement résidentiel par madame Elodie Vaneecke, chargée de l'instruction des demandes de logement, de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches et de la coordination avec les bailleurs sociaux.

Sixième adjoint à la culture, à la vie associative, aux commémorations politiques, patriotiques, monsieur Philippe Herroguelle, chargé de la politique culturelle, du soutien aux associations, de l'animation locale ainsi que de l'organisation des cérémonies patriotiques et des événements mémoriels.

Septième adjointe au développement économique, à l'attractivité et au commerce, madame Agnès Levant, chargée du soutien au commerce de proximité, de la dynamisation de l'emploi, de l'attractivité du territoire ainsi que des relations avec les acteurs économiques et de la formation professionnelle et du développement économique local, sur lequel on a beaucoup d'enjeux à venir. Épaulée par un conseiller délégué aux entreprises, à l'innovation locale et au soutien au commerce, monsieur Jean-Marie Verwaerde, chargé de l'accompagnement des entreprises, de la mise en valeur du tissu commercial, du suivi des projets de revitalisation économique et de la promotion des initiatives innovantes du territoire.

Huitième adjoint au sport et au bien-être, monsieur Franck Loder, chargé de la politique sportive, des relations avec les clubs et du développement des actions de promotion et du bien-être.

Enfin, pour terminer, directement rattaché au maire, un conseiller délégué à la communication, à la participation citoyenne et à l'évaluation des politiques publiques, monsieur Jérémy Cochet, chargé de renforcer l'information municipale, d'animer les démarches participatives et de contribuer à l'évaluation et à l'amélioration continue des politiques publiques en appui au maire et aux élus. Voilà, tout est dit. Vous avez tout le détail. Je vous remercie, chers collègues. Y a-t-il des questions concernant la nomination des huit adjoints et des sept conseillers délégués, y a-t-il des questions diverses ?

## 2- Organisation des tables lors des conseils municipaux.

Evelyne Nachel -

J'ai une demande concernant l'organisation de la table lors des conseils municipaux. Je suis très bien placée pour voir mes collègues d'en face mais pour s'adresser et voir les collègues sur les côtés c'est plus compliqué. Est-ce qu'on pourrait avoir la même disposition qu'on a eue lors de votre élection au niveau de la salle des fêtes, de façon à ce qu'on puisse voir chacun intervenir ? Parce que là en enfilade, on ne voit personne.

Le maire -  
On fait un carré ?

Evelyne Nachel -  
Oui comme c'était à la salle des fêtes.

Le maire -  
Pas de problème. Comment ?

Evelyne Nachel -  
Oui comme à la salle des fêtes comme à l'installation du maire, c'était en carré.  
Précédemment, je n'avais rien dit parce qu'on avait été disposé comme ça en cours de mandat et on se connaissait tous.  
Mais là, c'est dommage parce que je ne connais pas tout le monde encore, et c'est bien que quand chacun prend la parole, qu'on puisse voir qui prend la parole. Nous sommes en enfilade et on ne voit personne.

Le maire -  
Bon, vous voyez que d'une proposition, on peut en avoir dix. Ce que je vous propose, on va déjà tester celle-là parce qu'il n'y aura pas de solution parfaite. Donc, on va faire un carré. Concernant le public, l'essentiel est qu'ils entendent. Je pense que c'est ça l'important. Monsieur Héroguelle, on est d'accord ?

Philippe Heroguelle -  
Je suis tout à fait d'accord.

Le maire -  
On prend acte.

Philippe Heroguelle -  
On prend acte.

Evelyne Nachel  
Non, mais la vision n'est pas du tout la même. Mettez-vous à ma place et mettez-vous là. Ce n'est pas du tout la même configuration. On a l'impression d'être en bout de table comme les invités qui sont un peu en bout de table et qu'on n'a pas envie d'avoir à côté.

Le maire  
On va déjà tester ce dispositif-là. Maintenant, au-delà de ça, si quelqu'un qui prend la parole peut se lever, ce sera mieux. Ce n'est pas vraiment la tradition dans les assemblées, ni les conseils municipaux, voire même les réunions intercommunales ou dans les autres instances.

Evelyne Nachel -  
Mais généralement, dans les conseils municipaux, on voit des tables qui sont en forme arrondie, en forme ovale, de façon à ce que chacun puisse bien prendre connaissance de la prise de parole de chacun, des uns et des autres.

Le maire -  
Ok, bonne idée, monsieur Heroguelle. Ce sera mis en œuvre au prochain conseil municipal. Vous voulez qu'on le fasse tout de suite pour tester ? On prend acte. Avez-vous d'autres questions ? D'autres remarques diverses ? Oui.

Evelyne Nachel -  
Monsieur le Maire, si vous acceptez parce que j'ai oublié de poser une question au moment du vote de vos délégations. Si vous acceptez ma question maintenant, elle concerne donc la délibération numéro cinq en rapport à l'aliénation des biens. Vous pouvez décider de l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à une valeur inférieure à la limite réglementaire fixée à quatre

mille six cents euros TTC. Donc, je voulais savoir si c'était la valeur du matériel au départ, à l'acquisition, ou si c'était la valeur de revente. Et si on pouvait avoir à ce moment-là, la liste du matériel qui était aliéné une fois par an ou à un autre moment.

Le maire -

Oui, on vous donnera l'information. Cette valeur représente le seuil.

Evelyne Nachel -

C'est quatre mille six cents valeurs d'origine ou valeur résiduelle ?

Nous savons que l'inventaire n'est pas tout à fait à jour. Je prends l'exemple d'une tondeuse électrique qui valait au hasard cinq mille euros au départ. Elle ne vaut plus rien parce qu'elle est complètement amortie. Est-ce que quand c'est comme ça, on pourra avoir connaissance du matériel qui est aliéné, qui est sorti complètement de l'inventaire quand même ? Passé plusieurs années, cette tondeuse n'a pas une valeur de quatre mille six cents euros car elle ne vaut plus que zéro. Pour qu'on ait une idée du turnover sur le matériel des services techniques notamment ou du matériel pour les enfants en termes de sport, etc.

Le maire -

Oui, on va regarder à ça. Parce que ça risque d'être compliqué avec tout le matériel informatique, le matériel des services techniques, leur renouvellement.

Evelyne Nachel -

Ça me paraissait un montant élevé mais si ce n'est que moi.

Le maire -

Un montant élevé ?

Evelyne Nachel -

Quatre mille six cents euros en valeur résiduelle. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de matériel, je pense, par rapport à l'obsolescence du matériel qui part et qui tourne. C'était juste pour avoir une idée de l'amortissement du bien et puis de la nécessité de pouvoir racheter du matériel, notamment aux services techniques. Je pensais plus à ça et au service jeunesse qui utilise beaucoup de matériel.

Le maire -

On prend note pour vous donner l'information.

Philippe Heroguelle -

Petit rappel, mes chers collègues, vous devez signer la feuille d'émargement avant de partir.

Le maire -

Y a-t-il encore d'autres questions diverses ? Alors on peut lever la séance. Donc n'oubliez pas vos devoirs de signature. Et je pense qu'on peut de toute façon continuer à échanger toutes et tous ensemble avec le public. Si le public a des questions, maintenant c'est le moment de pouvoir échanger avec les élus. Oui, madame Nachel.

Evelyne Nachel -

Il n'y a pas la signature du PV ?

Le maire -

Pardon ?

Evelyne Nachel -

La signature du PV du trois mars, on ne l'a pas ?

Le maire -  
La signature du PV n'est plus nécessaire.

Evelyne Nachel -  
Ce n'est plus nécessaire ? Très bien.

Philippe Heroguelle -  
Oui, ça n'a jamais été. C'était une coutume vimynoise de faire signer l'ensemble des élus. Sauf que monsieur le maire et le secrétaire de séance apposent sa signature sur le PV.

Evelyne Nachel -  
D'accord. Puisque c'était une habitude depuis six ans, je posais la question.

Philippe Heroguelle -  
C'était intégré dans le règlement interne.

Le maire -  
Merci chers collègues. Je lève la séance de ce conseil municipal et vous invite à la collation et vous souhaite une bonne soirée et à bientôt.

**La séance est levée à 20h35.**

**Le secrétaire de séance,**



**Jérémy COCHET**

**Le maire,**



**Christian SPRIMONT**